

Légende

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE URBAINE (U) :

Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

ZONE A URBANISER (AU) :

Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLU-H

Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLU-H

ZONE AGRICOLE (A)

ZONE NATURELLE (N)

Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Bâti
Parcelles cadastrales
Limites communales



Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:9000 ème

Commune de Surgères
Missions : Elaboration du PLU
Service : Coordonnateur DGP 2019
Rédaction : Chloé Couvel
M 31/01/20

CITADIA

even

Chloé Couvel
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.93.69.28
Mail : chlo@even-urbanisme.com

→ Surgères

